

Solidarité internationale : une loi d'orientation qui doit mieux intégrer les liens entre urgence et développement

Paris, jeudi 13 février 2014 – L'Assemblée nationale a adopté lundi 10 février le projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI). Coordination SUD, ainsi qu'elle l'a déjà exprimé, salue le vote de ce texte qui marque une réelle volonté d'inscrire la politique de développement de la France dans un cadre plus transparent. Toutefois elle regrette que l'action humanitaire, qui constitue pourtant un volet essentiel du dispositif de solidarité internationale, soit si peu visible. Elle s'étonne de l'adoption par l'Assemblée nationale d'un amendement relatif au continuum Urgence-Réhabilitation-Développement (URD) qui en déplace totalement le sens.

La France a adopté, pour la première fois en 2013, une stratégie nationale humanitaire. Cette stratégie vise à secourir les populations vulnérables là où leur vie est menacée, où leurs besoins vitaux ne sont plus satisfaits, où leurs droits élémentaires sont bafoués, dans le respect des principes humanitaires. Ces principes et objectifs de l'action humanitaire, devraient être réaffirmés dans la LOP-DSI.

Cette stratégie implique aussi de mieux faire le lien entre les phases d'urgence, de réhabilitation et de développement. Ce lien passe par des actions de réduction des risques et de préparation aux catastrophes et par le renforcement de la résilience des populations et des territoires. Il nécessite un dialogue entre les acteurs de l'urgence et du développement et la mise en place d'outils financiers et de dispositifs flexibles et adaptés. Il demande un véritable effort de la part des politiques, car il implique d'articuler des modes d'action, des rythmes et des objectifs différents.

Cette exigence n'apparaît pas de façon suffisamment significative dans le projet de loi actuel pour entraîner le changement de pratiques appelé des vœux des ONG et de l'ensemble des acteurs de la solidarité internationale aujourd'hui.

En outre, l'amendement n°115, adopté lundi par l'Assemblée nationale, étend la notion d'URD aux partenariats économiques. Aussi nécessaires que soient ces derniers, ils ne peuvent en aucun cas être associés à l'approche URD. Cette confusion présente un risque de dilution de l'attention qui doit être accordée au lien URD-même, selon les acteurs de terrain, qui ont une longue expérience dans les pays touchés par les catastrophes et les crises.

Coordination SUD demande que l'amendement n°115 soit rediscuté au Sénat de manière à dissocier la question des partenariats économiques de celle de l'URD, et qu'un nouvel amendement soit voté afin de poser les bases d'une réelle amélioration du lien entre les phases d'urgence, de réhabilitation et de développement.

Contact presse

Karine Meaux, meaux@coordinationsud.org
Tél : +33 (0)1 44 72 87 14

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui près de 140 ONG, dont une centaine via six collectifs (CLONG-Volontariat, CNAJEP, CHD, CRID, FORIM, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.